

a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et des environs

Toutes Les Nouvelles

4 bis, avenue de Sceaux
78035 Versailles Cedex

A l'attention de Mr Philippe Cohen

Milon la Chapelle, le 16 Décembre 2004

Cher Monsieur,

Nous avons lu avec intérêt l'article que vous avez publié dans toutes les nouvelles du mercredi 15 Décembre 2004, au sujet de la construction d'un centre associatif à Saint-Lambert des Bois.

Nous voudrions cependant, à propos de cet article, faire 3 mises au point :

- 1- Vous indiquez que « selon le Maire » les associations (concernées) ne représentent que 5 personnes.

Or l'association la Saint-Lambert a 74 adhérents, l'a.a.v.r.e. a 113 adhérents de part et d'autre de la vallée du Rhodon sur Milon-la-Chapelle et Saint-Lambert-des-Bois, l'Association Sportive regroupe 82 adhérents, le Beach-volley a 40 adhérents et Vivre à Saint-Lambert 40 adhérents.

Par ailleurs une pétition rapide pour demander un référendum local à Saint-Lambert a recueilli la signature de 83 électeurs alors que le minimum requis était de 60.

Bien sûr il se peut que certaines personnes adhèrent à 2 associations, mais nos associations sont en tout état de cause pleinement représentatives.

- 2- Nous maintenons que le coût de l'opération s'élèvera finalement à près de 400.000 euros HT. En effet le montant du marché de travaux est bien de 305.000 euros HT, mais il ne comprend pas les honoraires, ni les aménagements des abords et des accès, ni les habituelles dépenses de fin de chantier.

La dépense publique mérite plus de respect et plus de soin, même quand on dispose des fonds qui finalement proviennent des impôts des Entreprises et des particuliers.

- 3- Nos associations ne cherchent nullement à susciter des conflits locaux qui pourraient être évités si les responsables faisaient preuve d'une réelle transparence et d'une volonté de dialogue.

Nous espérons que vous voudrez bien porter les remarques ci-dessus à la connaissance de vos lecteurs. Nous croyons utile de vous joindre à nouveau pour illustration une très belle photo du Manoir communal qui est un des seuls bâtiments de la vie de Port-Royal au 17^{ème} siècle restant à Saint-Lambert-des-Bois.

Veillez croire, Cher Monsieur, à nos meilleurs sentiments.

Le Président
Eric Aynaud